



ÉCOCENTRE et



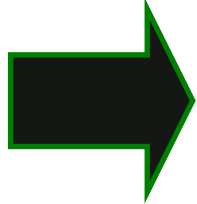
ses nouvelles procédures



Prenez le temps de les lire ci-dessous!



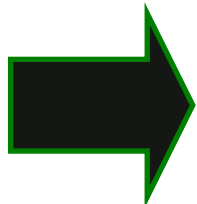
Tout d'abord, vous devez demeurer dans votre véhicule et ce, jusqu'à ce que l'employé de l'écocentre vous indique qu'il est rendu à vous (deux personnes maximum dans l'habitacle).



Vous présentez votre preuve de résidence à distance (nous rappelons que l'accessibilité à l'écocentre est autorisée aux citoyens de Sainte-Béatrix).



Vous devez décharger par vous-même vos articles, selon les indications de l'employé de l'écocentre et quitter la zone de déchargement sans délai (aucun prêt de pelle et aucune aide à la manutention de notre part).



Vous devez en tout temps avoir 2 mètres de distance (ou 6 pieds) avec les gens et les récalcitrants devront quitter les lieux.



L'horaire de l'écocentre sera:

-le vendredi de 8h à 17h

-le samedi de 8h à 15h



Nous nous réservons le droit de fermer la barrière d'accès 30 minutes avant la fermeture pour éviter le dépassement d'horaire.



Nous vous rappelons que les entreprises ne sont pas admissibles à l'écocentre.